## ANNEXE C MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES

Section	Description	État	Oui	Non	Renvoi relatif au	Attentes relatives à votre proposition
des					soumissionnaire	ÉTAT :
spécifica					Renvoyer aux	O = Obligatoire;
tions					brochures, fiches	F = Facultatif;
					techniques,	I = Information seulement;
					photographies et	D = Désirable
					illustrations afin de	Les soumissionnaires doivent soumettre avec l'offre, la
						documentation technique telle que les fiches techniques,
					de spécifications	brochures techniques et les photographies ou
					techniques.	illustrations pour démontrer la conformité à chaque
						critère obligatoire visée par les présentes
1	Pour l'approvisionnement et la livraison de deux caméras vidéo numériques téléguidées et fixées sur chalut, de sources d'éclairage indépendantes, et de toute partie et matériel auxiliaire pour Pêches et Océans Canada, région du Centre et de l'Arctique, Winnipeg, MB. Comprend le matériel et les supports de fixation, les commandes à distance et tout logiciel/matériel (à l'exception d'un ordinateur) et manuel nécessaires pour l'installation et le fonctionnement de la caméra et de l'éclairage.					ÉTAT : O = Obligatoire; I = Information; D= Désirable
1	Partie 1 : SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE RENDEMENT					
1.1	Il s'agit d'une exigence obligatoire que les soumissionnaires démontrent un bilan de succès dans la construction et le déploiement de ce type exact de la caméra, utilisée au cours du chalutage, pour un minimum de deux (2) les profils d'enregistrement vidéo de la caméra à des profondeurs allant jusqu'à 1000m.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
	Plus précisément, les fabricants doivent fournir des preuves à l'effet que la fiabilité, endurance et la performance technique dans le					
	déploiement du modèle de document proposé, et que les caméras ont été fabriqués dans leurs locaux.					
	Les soumissionnaires doivent fournir des preuves à l'effet que les caméras fabriquées dans leurs locaux avec succès répondre aux spécifications suivantes:					
	Spécifications de rendement minimales obligatoires pour deux caméras vidéo téléguidées fixées sur chalut, pour des sources d'éclairage indépendantes et pour toute partie et tout matériel auxilaires.					
1.11	La caméra de chalut doit pouvoir être utilisée à des profondeurs allant jusqu'à 1 000 m.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.12	La caméra de chalut doit pouvoir enregistrer dans des environnements sombres (cà-d. faible niveau de lux).	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.13	La caméra de chalut doit pouvoir être téléguidée (p. ex. mise en marche/arrêt) et être sans câble d'alimentation ou d'attache connecté au navire pendant le déploiement.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.14	La caméra de chalut doit comporter une source d'alimentation rechargeable dont le rechargement peut se faire en moins de 12 heures.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.15	La pile de la caméra de chalut doit durer au moins 12 heures.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.17	Il faut avoir la possibilité de connecter des appareils d'éclairage auxiliaires à la caméra de chalut pour faciliter l'enregistrement de vidéos à une profe	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.16	Il faut pouvoir fixer la caméra, ainsi que les sources d'éclairage, directement au chalut.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.18	Il faut pouvoir ajuster l'intensité des sources d'éclairages (cà-d. intensité réglable).	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.
1.19	Source d'éclairage auxiliaire pouvant être utilisée à distance (p. ex. marche/arrêt).	0				
1.2	Le système de fixation de la caméra de chalut et de la source d'éclairage doit permettre un rajustement d'angle minimal de 90 degrés.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la spécification.

## ANNEXE C MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES

Section	Description	État	Oui	Non	Renvoi relatif au	Attentes relatives à votre proposition
des					soumissionnaire	ÉTAT:
spécifica					Renvoyer aux	O = Obligatoire;
tions					brochures, fiches	F = Facultatif;
					techniques,	I = Information seulement;
					photographies et	D = Désirable
					illustrations afin de	Les soumissionnaires doivent soumettre avec l'offre, la
					retrouver les mentions	documentation technique telle que les fiches techniques,
					de spécifications	brochures techniques et les photographies ou
					techniques.	illustrations pour démontrer la conformité à chaque
4.04						critère obligatoire visée par les présentes
1.21	Les enregistrements doivent être en format numérique (p. ex. MP4) et il faut pouvoir exporter facilement les fichiers de la caméra vers un ordinateur	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la
1.22	L'enregistrement doit comporter l'horodatage et le code temporel en temps réel.	0				spécification.  Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la
1.22	L'enregistrement doit comporter morodatage et le code temporer en temps reel.	0				spécification.
1.23	Les enregistrements peuvent être téléchargés depuis la caméra à l'aide d'une connexion sans fil.	D				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la
1.20	200 official official pourons official good copaid to control of raido d'uno controllon canoni.					spécification.
1.24	Les enregistrements peuvent être téléchargés sans ouvrir le boîtier de la caméra.	0				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la
						spécification.
1.25	Champ de vision minimal de 70°.	D				Confirmation que le(s) produit(s) proposé(s) répond(ent) à la
						spécification.
2	Partie 2 : CERTIFICATIONS					
2.01	Le soumissionnaire doit être un distributeur autorisé pour le fabricant d'origine de l'instrument / de l'équipement qu'il propose.	0				Références fournies avec la proposition.
2.01	Le sournissionnaire doit etre un distributeur autorise pour le rabricant d'origine de l'instrument / de l'equipement qu'il propose.					Treferences fournies avec la proposition.
3	Partie 3 : SOUTIEN TECHNIQUE					
3.01	Le soutien technique doit être disponible par téléphone et par courriel durant les préparations avant les opérations et lors des opérations sur le	0				Déterminer le soutien téléphonique disponible.
0.01	terrain (juin – septembre), avec un temps de réponse maximal de quatre (4) heures, au cours des heures de travail normales, cinq (5) jours par					
	compine pout (0) hourse par jour, à l'expension des congés fériés					
4	Partie 4: LIVRAISON, INSPECTION, EMBALLAGE					
4.01	Destination FAB : Pêches et Océans Canada, 501 University Crescent, Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6.	0				Confirmer votre engagement envers ces exigences
	La livraison doit se faire au plus tard le 30 juin 2012, préférablement au plus tard le 15 juin 2012.					d'approvisionnement. Fournir un graphique Gannt de l'échéancier
						afin de démontrer la livraison réussie.
4.02	Acceptation de Pêches et Océans Canada : L'instrument doit être entièrement fonctionnel, dès la livraison, selon les spécifications et la satisfaction	0				Confirmer votre engagement envers ces exigences
	du responsable du projet de Pêches et Océans Canada ou d'un représentant autorisé.					d'approvisionnement.
5	Partie 5 : DOCUMENTATION ET MANUELS					
5.01	MANUELS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION :	0				Confirmer votre engagement envers ces exigences
	- Fournir deux copies papier intégrales et une copie électronique sur CD, DVD ou dispositif de stockage numérique (clé USB) en anglais.					d'approvisionnement.
	<ul> <li>Si disponible, le soumissionnaire fournira une copie papier et une copie électronique en français.</li> </ul>					
	- Les manuels et instructions doivent être fournis avec les caméras de chalut lors de la livraison, ou avant.					
6	Partie 6 : ASSURANCE DE LA QUALITÉ					
8.1	Tout équipement/matériel sera nouveau, cà-d. qu'il ne comprendra aucun équipement remis à neuf et qu'il sera tiré de fabrications actuelles.	0				Confirmer votre engagement envers ces exigences
0.1	Tout oquipornonematorio ocia nouvoaa, o. a a. qu'ii no compronara adour oquipornoni formo a ficul et qu'ii ocia tire de fabricationo actuelles.					d'approvisionnement.
		<u> </u>				a app. 5